



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-18

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 032-200073310-20240307-CS_2024_18-DE



OBJET : Affectation de résultat Budget Général

Membres en exercice : **26**
Membres présents : 21
Membres ayant donné procuration : **3**
Votes contre : 0
Votes pour : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le sept-mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de Monclar d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Christian DARTIGUE

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude (Pouvoir), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHE Joël (Pouvoir), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, (Pouvoir), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud. BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Affectation de résultat Budget Général :

Solde positif en Investissement : 34 944,23 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'affectation de résultat pour le budget Général 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

